



1 Une politique de déplacements en faveur du développement durable



2 Le Département fait la part belle aux transports collectifs



3 Un réseau routier optimum

Trajectoires

Le journal d'information sur les transports dans le département / Conseil général du Var

www.var.fr rubrique déplacements



> Une politique de déplacements en faveur du développement durable

Aujourd'hui, les défis environnementaux sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Lutter contre les gaz à effet de serre tout en prônant un développement durable de notre cadre de vie pour répondre "aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", sont les enjeux de ce XXI^e siècle.

Le 12 décembre 2007, le Conseil général a adopté le nouveau Schéma départemental des déplacements. Consacrant pour 2008, 5 millions d'euros supplémentaires pour l'amélioration du réseau des transports collectifs (15 millions pour les années suivantes) et 330 millions d'euros pour le réseau routier (répartis sur la période 2008-2015), ces nouvelles politiques de déplacements et de mobilité constituent ainsi un formidable levier pour améliorer notre qualité de vie dans le département, et par là-même, **relever le défi des déplacements durables en élaborant pour les Varois le nouveau Schéma départemental des déplacements.**

Parce qu'ils permettent la mobilité des biens, des personnes et de l'information, les déplacements ont toujours été des vecteurs de développement de notre société. Cependant, nos pratiques actuelles de mobilité (utilisation exacerbée de la voiture notamment) impactent notre environnement (pollution, accidentologie, embouteillages...). Ainsi, pour répondre aux exigences d'une mobilité

durable et afin de conforter le dynamisme du département tout en préservant son patrimoine naturel, le Conseil général, à travers le Schéma départemental des déplacements, s'est donné comme mission de :

- lutter contre la congestion urbaine, en aménageant des itinéraires alternatifs tout en délivrant une meilleure information aux usagers de la route ;
- offrir une autre alternative de déplacement, comme les transports en commun. Cela suppose de repenser l'offre en la rendant plus structurée et attractive ;
- développer l'usage des modes doux, en créant notamment des pistes cyclables supplémentaires ;
- concevoir la route autrement, en réalisant des aménagements paysagers raisonnés par des plantations adaptées au climat, la récupération des eaux de pluies, le recyclage des matériaux de construction...

Ces pistes d'amélioration résultent de l'étude réalisée dans les huit territoires du département qui consistait notamment à analyser les pratiques de déplacements

des Varois (cf. Trajectoires n°2). Ce diagnostic a révélé que les transports collectifs étaient très peu utilisés.

La disparité des lignes de transport et leur coût élevé pour l'usager ont en effet encouragé les varois à utiliser plus souvent leur voiture, entraînant congestions de trafics, accidents sur les routes de notre département, et augmentation des gaz à effets de serre, responsables du réchauffement climatique.

Les déplacements actuels des Varois ne répondent donc pas aux critères de déplacements durables. Pour y parvenir, **le Conseil général a décidé de mettre en œuvre, dès septembre 2008, le nouveau Schéma départemental des déplacements - nouvelle organisation du réseau de transports collectifs et nouveau schéma routier départemental** - car développer les déplacements durables de demain ne peut être envisageable sans une complémentarité de ces deux modes.



> Le Département fait la part belle aux transports collectifs



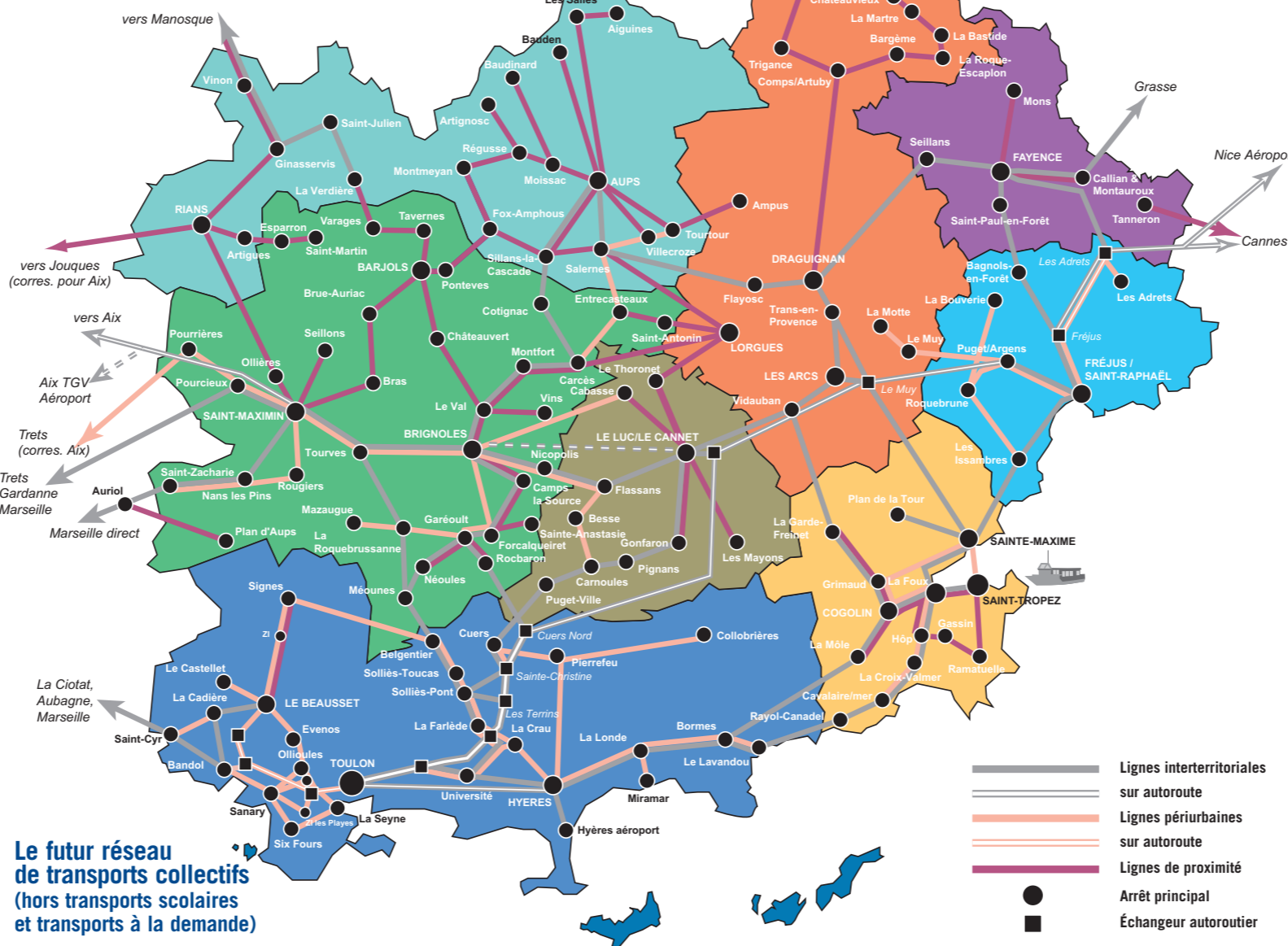
Le nouveau réseau de transports collectifs rend possible l'idée du droit au transport pour tous et renforce par là même, la vocation "sociale" de ce projet, premier pilier du développement durable.

Les tarifications aujourd'hui élevées et hétérogènes seront revues à la baisse avec notamment la mise en place du ticket à **2 euros le trajet, avec des formules d'abonnement attractives et dégressives (carnet de 10 voyages, abonnement hebdomadaire et mensuel)** permettant de voyager sur l'ensemble du département et ce, quelles que soient les lignes empruntées (hors liaisons interdépartementales).

L'étendue du réseau est un atout supplémentaire important puisqu'il permet un accès pour tous, aux différents territoires du département. À l'heure actuelle, certains territoires sont peu ou mal desservis et certaines catégories de personnes, plus particulièrement les personnes âgées, ont des difficultés pour se déplacer. Il est vrai que dans une perspective de vieillissement de la population, l'accès à la mobilité individuelle (par véhicule particulier) paraît difficile à garantir. Pour y remédier, le Conseil général prévoit de mettre en place un système de transport à la demande.

L'accessibilité des personnes handicapées aux transports en commun est également au cœur de la problématique transport du Département qui souhaite faire du nouveau réseau, un réseau solidaire aux personnes à mobilité réduite et ce, quels que soient leurs handicaps (visuel, auditif, moteur...).

Ainsi dès septembre 2012 sur les lignes régulières du réseau, 50% des cars (hors scolaires) devront être aménagés et 100% d'ici 2015. Le nouveau réseau des transports collectifs varois a également l'ambition d'être un vecteur incontournable de l'essor économique du département.



Le futur réseau de transports collectifs (hors transports scolaires et transports à la demande)



En effet, la vocation première des transports collectifs n'est-elle pas de desservir les grandes agglomérations pour permettre la mobilité nécessaire à toute activité économique (déplacements domicile - travail, loisirs...)? Pour favoriser les

déplacements, le nouveau plan de transports départemental a d'ailleurs été élaboré en cohérence avec les réseaux de transports urbains des agglomérations de Toulon, Draguignan, Fréjus et Saint-Raphaël.

Actuellement, 75% de la clientèle du réseau est constituée de scolaires.

L'ambition du Conseil général est d'inverser cette tendance afin que la fréquentation des non-scolaires augmente considérablement. Pour atteindre cet objectif, des lignes fiables, régulières et plus rapides* seront créées, offrant des horaires adaptés à tous les profils d'utilisateurs, qu'ils soient actifs, étudiants ou scolaires. Quatre grandes catégories de lignes de transports (interterritoriales, périurbaines, de proximité et touristiques) viendront ainsi sillonner le département.

Pour encourager les Varois à emprunter les transports collectifs, les itinéraires et les grilles horaires, si complexes auparavant, seront également simplifiés, et des pôles d'échanges et des parcs-relais viendront favoriser l'intermodalité. La mise en place de voies réservées dans le Golfe de Saint-Tropez entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez, permettra aussi aux cars d'améliorer leur ponctualité.

Le nouveau réseau de transports fait également preuve d'une grande efficacité environnementale, répondant ainsi au troisième et dernier pilier du développement durable. Outre le fait que les transports en commun sont beaucoup moins polluants que les voitures (une voiture émet 100 g d'équivalent carbone/passager/km alors qu'un bus en émet 25),

le nouveau parc de véhicules mis à la disposition du Conseil général, permettra de **disposer de véhicules récents répondant aux dernières normes européennes en matière de rejets polluants dans l'atmosphère, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.**

Toujours dans cette optique de préservation de l'environnement, il est aussi évoqué d'améliorer dans certains secteurs comme le Golfe de Saint-Tropez, le **transport maritime** pour lutter contre la congestion automobile.

Le nouveau réseau a ainsi été entièrement repensé (itinéraire, horaire, tarif) pour mieux répondre à la diversité des besoins de déplacements des Varois. C'est un réseau qui s'adresse à tout le monde et c'est en cela qu'il est ambitieux : on peut s'en servir pour se rendre à son travail, à la fac, faire des courses, aller à la plage... En clair, il est là pour vous mener là où bon vous semble !

**Dans le cadre des études : mise à 2x3 voies de l'A57 entre Toulon Est et l'échangeur de La Bigue, de la RD67 en traversée de la zone d'activité de Toulon Est, de la RD98, de la 98a pour l'accès à Saint-Tropez et de la RD559 entre la Foux et Sainte-Maxime).*

Créer un réseau de transports collectifs accessible à tous, est devenu la priorité du Conseil général. En effet, garantir dès septembre 2008 une mobilité pour tous (réseau plus performant, à faible tarification et respectueux de l'environnement) revient à être acteur du développement durable du Var.

> Un réseau routier optimum



L'exposition

Dès ce début d'année, l'exposition dédiée au Schéma départemental des déplacements sera mise à disposition du grand public dans les mairies et les maisons départementales. Pour plus d'information, consultez le site Internet www.var.fr rubrique déplacements.

4 Trajectoires / Conseil général du Var



Développer une mobilité plus fluide dans le département suppose une évolution des habitudes de déplacements des Varois. Un réseau de transports collectifs performant et accessible à tous, est un des vecteurs de cette évolution, des routes départementales hiérarchisées et structurantes, en constituent un second. Zoom sur le réseau routier varois.

Les routes participent au développement territorial du département. Elles permettent à tout un chacun de se déplacer pour se rendre à son travail, à la gare la plus proche, faire ses courses... Elles sont en quelque sorte garantes du lien social et du développement économique de nos territoires. Mais il demeure un paradoxe : les routes engendrent aussi des dégradations environnementales et sont responsables d'accidents.

Pour répondre aux exigences d'une politique routière durable, c'est-à-dire garantissant le lien social et soutenant le développement économique tout en améliorant la sécurité, la qualité de vie et l'environnement, le Conseil général a mis au point un **schéma routier comportant plus de 200 opérations d'aménagement** qui seront programmées pour les huit ans à venir, représentant un investissement de 330 millions d'euros. Les travaux interviendront sur les **voies d'échanges**, ce sont en effet elles qui facilitent les échanges entre les territoires et les pôles d'emplois, et sur les **voies de maillage**, qui permettent les déplacements à l'intérieur d'un même territoire.

L'enjeu du Département est ainsi de faire en sorte que le réseau routier départemental soit plus efficace, fluide et sécurisé.

Pour rendre possible un usage plus pratique des déplacements, il a notamment été envisagé, de développer pour les usagers un système d'information du trafic.

Il s'agira de diffuser sur des panneaux à messages variables des informations proposant par exemple de prendre un itinéraire alternatif en cas d'embouteillages ou bien de déposer son véhicule dans le parking-relais le plus proche pour emprunter les transports collectifs du Département.

Une signalisation directionnelle et touristique plus efficace permettra aussi un meilleur guidage des usagers de la route et une mise en valeur des richesses culturelles, naturelles, agricoles et artisanales de nos territoires. Cette nouvelle signalisation routière a également pour objectif de renforcer la sécurité routière qui rappelons-le reste un des objectifs d'action prioritaire du Conseil général. **Les zones les plus accidentogènes seront donc réaménagées et des actions de sensibilisation, principalement à destination des deux roues motorisés seront organisées.**

Depuis 1997, le Département s'est également engagé à développer des actions en faveur des modes "doux" de transport et en particulier des cyclistes. L'enjeu est non seulement de développer davantage de **pistes cyclables** (entre autres le parcours cyclable du littoral entre

Toulon et Saint-Raphaël et la Vélo route Voie Verte entre Rians et Montauroux) mais surtout de les sécuriser avec notamment la réalisation d'accotements ou de boucles de petites distances protégées.

La conception de projets routiers durables doit aussi tenir compte du contexte paysager. Dans ce cadre, la réalisation de "liaisons vertes" est à l'étude pour permettre de mettre en scène la voirie, le type de coloris des matériaux, la signalétique et les plantations qui borderont les sites remarquables du département. Cette démarche permettra à terme de concrétiser la politique de développement durable dans notre département.

Outil de dialogue souple et adaptable, le schéma routier débutera en 2008 et s'échelonne jusqu'en 2015. Les opérations se dérouleront en fonction de leur ordre de priorité figurant dans le schéma, en tenant compte des contraintes réglementaires liées aux autorisations administratives telles que les Déclarations d'Utilité Publique, les autorisations de la loi sur l'eau, les fouilles archéologiques, etc...

Directeur de la publication : Directeur de la Communication, Conseil général du Var - **Conception rédactionnelle et graphique :** Groupement SETEC International - SETEC ITS - Eureka - Jonction - L'agence Mars - DRTPF et direction de la Communication, Conseil général du Var - **Crédit photographique :** Léopold Trouillas, Conseil général du Var, Philippe Besacier.